

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

N° 2024/10.05

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Date de convocation : 01/10/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, , Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain), M. Philippe GARNIER (Pouvoir à Mme TOINON NICOLI Blandine), Mme DE MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme PELLETIER Catherine)

Secrétaire élu : M. TOINON Alain.

Objet de la délibération: RENOUELEMENT BAIL AGRICOLE SECTION AL PARCELLE N° 11 ET 172, SECTION AD PARCELLE N°65

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'EARL du Toinon représenté par M. BARRAS Jean-Guy loue les parcelles AL 172, AL 11 et AD 65. Il précise que ce contrat de bail est arrivé à échéance au 31 octobre 2024 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prorogation de la location des parcelles AL 172, AL 11 et AD 65 à l'EARL du TOINON,

FIXE le prix du fermage desdites parcelles à **123.21 € / ha**

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. Alain TOINON,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain TOINON', is written over a blue circular stamp.